



Pas un euro d'argent public ne doit financer les cabinets de conseil!

La Cour des comptes a publié le 10 juillet un rapport sur le recours aux cabinets de conseil.

Une nouvelle fois, on constate la très forte croissance du recours à ces sociétés privées depuis 2018. Il s'agit même d'une croissance exponentielle, si bien que la Cour des Comptes parle elle-même d'abonnements aux cabinets de conseils.

Parfois même, deux cabinets travaillent sur le même thème ... parfois même personne ne sait combien de contrats de conseils ont été réellement passés.

Pour Solidaires FP cette situation, dénoncée régulièrement, est inadmissible et c'est bien le principe même de recours aux cabinets de conseils par les ministères que nous rejetons.

Rien ne justifie que l'Etat dépense des millions d'euros vers des sociétés privées dont le seul objectif est d'encaisser l'argent public tout en prônant la destruction des services publics, le tout avec des pratiques fiscales douteuses.

Comment ne pas voir là un véritable gaspillage de l'argent public?

Les projets et réflexions des administrations doivent être menés en interne par des agent-es publics. Tout comme les missions publiques doivent être exercées par la fonction publique et ses agent-es.

Il en va ainsi de l'égal accès de toute la population, sans discrimination, à l'ensemble des services publics, qui loin d'être démantelés doivent être défendus et développés.